

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 28 mars 2022 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant

NOR : SSAH2209995A

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article D. 4391-1 ;

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 355-5 ;

Vu le code du travail, notamment son article L. 6111-1 ;

Vu le décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

Vu l'avis du Haut Conseil des professions paramédicales du 15 mars 2022,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le candidat souhaitant acquérir le diplôme d'Etat d'aide-soignant par la validation des acquis de l'expérience doit justifier des compétences professionnelles acquises dans les conditions prévues à l'article R. 335-6 du code de l'éducation.

Le rapport direct avec le diplôme d'Etat et sa certification est établi lorsque le candidat justifie avoir réalisé cumulativement au moins une activité associée à chacun des domaines d'activités suivants :

- domaine d'activités 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités ;
- domaine d'activités 2 : Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques ;
- domaine d'activités 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants ;
- domaine d'activités 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention ;
- domaine d'activités 5 : Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités.

Le candidat doit avoir exercé les activités pendant au moins un an, soit 1 607 heures, en équivalent temps plein de façon consécutive ou non.

Les domaines d'activités et les activités associées mentionnés figurent à l'annexe I de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Art. 2. – Le dossier de recevabilité est consultable et retiré par le candidat auprès de l'organisme chargé de l'instruction des dossiers via son site internet.

La décision de recevabilité de la demande de validation des acquis de l'expérience est de la compétence du préfet de région dont dépend le lieu de résidence du candidat.

Le préfet de la région compétent dispose d'un délai de deux mois pour notifier sa décision au candidat. L'absence de réponse dans ce délai vaut décision implicite de rejet.

La décision de recevabilité de la demande de validation des acquis de l'expérience demeure acquise au candidat dans la limite de trois années à compter de la date de sa notification par le préfet de région.

Art. 3. – Le livret de présentation des acquis de l'expérience figure en annexe I du présent arrêté, il tient compte du référentiel d'activités fixé en annexe I de l'arrêté du 10 juin 2021 déjà mentionné.

Art. 4. – Le jury de validation des acquis de l'expérience est le jury du diplôme d'Etat d'aide-soignant.

Art. 5. – Le jury prévu à l'article 4 du présent arrêté a pour rôle de vérifier si les acquis dont fait état le candidat correspondent aux blocs de compétences exigées par le référentiel de compétences figurant en annexe II de l'arrêté du 10 juin 2021 déjà mentionné et de se prononcer sur ceux qui doivent faire l'objet d'une validation complémentaire en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant.

Il accorde une vigilance particulière aux principes de qualité et de sécurité des soins tout au long de l'étude du dossier du candidat. Il apprécie notamment si l'expérience acquise par le candidat, de par la diversité et la fréquence des activités exercées, permet de garantir leur respect.

L'examen des compétences acquises dans le cadre de formations spécifiques et additionnelles à l'expérience pourra compléter cette appréciation.

Il tient compte également de l'évolution et de l'actualisation des pratiques professionnelles dans le champ des activités couvertes par le diplôme visé et émet, le cas échéant, des recommandations en matière de formations supplémentaires.

Sur la base de l'examen du livret de présentation des acquis de l'expérience et d'un entretien avec le candidat, le jury prévu peut décider de l'attribution de tout ou partie du diplôme visé.

L'entretien avec le candidat peut être organisé par visioconférence. La visioconférence est organisée par le représentant de l'Etat dans la région de résidence du candidat.

Art. 6. – En cas de validation partielle, le candidat recevra notification précisant les blocs de compétences qui lui ont été attribués.

Les compétences ou blocs de compétences non validés peuvent l'être par le suivi du ou des modules de formation correspondant aux compétences ou blocs de compétences non validés ou par une expérience professionnelle prolongée ou diversifiée préalable à une nouvelle demande de validation des acquis de l'expérience.

Art. 7. – Si le candidat opte pour un parcours de formation préparant au diplôme d'Etat d'aide-soignant dans le cadre du programme des études conduisant à ce diplôme, il s'inscrit auprès d'une école autorisée à dispenser cette formation. Le candidat est dispensé des épreuves de sélection exigées pour l'accès à la formation initiale.

Art. 8. – Si, en amont de l'entretien avec le jury, le candidat souhaite compléter ses connaissances et compétences afférentes aux blocs de compétences du référentiel de compétences mentionné à l'article 5 du présent arrêté, il peut suivre des modules de formation dispensés par des organismes de formation initiale autorisés par l'autorité compétente selon la réglementation en vigueur et par des organismes de formation professionnelle continue déclarés conformément aux articles L. 6351-1 et suivants du code du travail.

Art. 9. – L'arrêté du 25 janvier 2005 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant est abrogé.

Par exception à l'alinéa précédent, l'annexe II de l'arrêté du 25 janvier 2005 est abrogée à compter du 31 décembre 2022.

Art. 10. – La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 mars 2022.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de l'offre de soins,
K. JULIENNE

ANNEXE



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

**Demande de
Validation des Acquis de l'Expérience**

**DIPLOME D'ÉTAT
D'AIDE SOIGNANT(E)**

**LIVRET DE
PRESENTATION
DES ACQUIS DE
L'EXPERIENCE**

- LIVRET 2 -



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

1. Demande du candidat

Je, soussigné(e) :

Né(e) le : à :

Adresse :

Certifie sur l'honneur avoir rédigé ce livret moi-même

Certifie sur l'honneur l'exactitude des informations apportées dans ce livret

Fait à :

Le :

Signature :



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

2. Votre identité

Nom de naissance :

Nom marital ou d'usage :

Prénoms :

Date de naissance :

Adresse :

.....
.....

Code postal : Commune :

Tél. domicile : Autre :

Adresse courriel :

Joindre la copie de votre pièce d'identité. Vous exercez actuellement une activité salariée Vous exercez actuellement une activité libérale Vous êtes actuellement sans emploi Vous exercez actuellement une activité bénévole



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

NOTICE SUR L'USAGE DU LIVRET 2

- Il est possible d'être accompagné pour compléter ce livret mais ce n'est pas obligatoire -

Ce que c'est :

C'est un outil **individuel pour rendre compte** de pratiques et de compétences professionnelles* que vous avez **réellement** accomplies et potentiellement acquises dans le travail quotidien et/ou lors de formations. Il s'agit de montrer votre capacité à observer votre travail avec un œil professionnel.

Ces pratiques et ces compétences présentées dans ce livret sont **examinées** par un jury.

Le jury évalue la manière dont vous **servez de votre expérience** pour la mettre en valeur **en compétences**. Il cerne si ces compétences utilisées dans le cadre de vos activités **sont bien celles du référentiel** du diplôme visé.

Le référentiel se trouve en fin de livret p. XXX

Les **écrits** de ce livret doivent être **personnalisés** et présenter ce que vous avez **concrètement fait**.

Il vous est fortement conseillé de présenter avec vos propres mots, « **comment vous avez fait** » dans chaque situation que vous décrivez.

**Une compétence professionnelle, c'est être capable de mener efficacement, dans tout type de situation, la mission attendue par le métier. Elle est d'ordre technique, relationnelle ou comportementale par exemple et mobilise différents savoirs.*

Ce que ce n'est pas :

Il ne s'agit aucunement de raconter une expérience collective ou relatée par un collègue ou par un supérieur hiérarchique comme un cadre de santé ou un infirmier.

Il ne s'agit pas d'un relevé de cours, ni d'une évaluation de votre travail par votre employeur.

Vigilance :

Une attention particulière est portée par le jury sur l'usage de livrets 2 qui auraient été copiés ou dupliqués insidieusement via internet par exemple.

Les écrits qui proviendraient de telles pratiques vous desservent fortement et peuvent pénaliser la validation de compétences. De plus, cela peut altérer la franchise et l'authenticité attendues de votre démarche car le jury prend appui sur vos déclarations lors de l'entretien.



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

3. Description de votre expérience et de vos acquis professionnels

Préambule au remplissage

Pour chaque rubrique à renseigner dans le paragraphe « VOTRE EXPERIENCE » :

- **Rubrique A** : elle concerne la description des activités qui seront présentées à la rubrique B. A chaque fois, au moins un type de soin ou d'activités est attendu.
- **Rubrique B** : elle concerne la situation à décrire. A chaque fois, vous avez à expliquer avec le plus de précision possible ce que vous avez fait et à justifier comment vous avez agi en situation pour vous adapter à la personne.

VOTRE EXPERIENCE	
<p>Référentiel d'activités du diplôme aide-soignant</p> <p>Domaines d'activités (DA) :</p> <p>DA1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités</p> <p>Activités :</p> <p>Activité 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités</p>	<p>Rubrique A :</p> <p>Donnez des exemples de soins et d'activités que vous avez réalisés</p> <p><i>Vous parlez de votre expérience en établissement ou à domicile dans l'accompagnement des personnes aidées quelle que soit l'autonomie dont elles disposent.</i></p> <p><i>Il s'agit de l'aide apportée pour les soins tels que la toilette, l'habillage, le repas, l'élimination, le déplacement par exemple et non pas pour le ménage ou les courses ou pas uniquement.</i></p> <p><i>Au moins un type de soins ou d'activité de la vie quotidienne est attendu (Pour l'activité 1).</i></p>
	<p>Rubrique B :</p> <p>Décrivez avec précision les situations vécues à partir des exemples de soins et d'activités précédents</p> <p><i>Dans votre expérience, décrivez une situation où vous avez réalisé ces soins. (Pour l'activité 1)</i></p> <p><i>Comment avez-vous fait ? Comment avez-vous adapté ces soins à la situation de la personne ?</i></p>



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

<p>Activité 2 – Identification des risques lors de l'accompagnement de la personne et mise en œuvre d'actions de prévention adéquates</p>		<p>Dans votre expérience, décrivez une situation où vous avez identifié des risques lors des soins apportés et qui vous a permis la mise en œuvre d'actions de prévention adaptées (Pour l'activité 2)</p> <p>Comment avez-vous repéré ces risques ?</p> <p>Comment avez-vous adapté les actions de prévention à la situation de la personne ?</p>
---	--	--



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

<p>Domaines d'activités (DA) : DA2 - Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques</p> <p>Activités : Activité 3- Observation de la personne et mesure des paramètres vitaux liés à son état de santé</p>	<p>Vous parlez de votre expérience sur l'appréciation d'un état clinique et de la mise en œuvre de soins avec l'infirmier dans un contexte médicalisé.</p> <p>Au moins un type de soins en collaboration est attendu pour chacune de deux activités (Pour les activités 3 et 4)</p>	<p>Dans votre expérience, décrivez une situation où vous avez identifié un changement d'état clinique ou un risque pour la personne accompagnée : (Pour l'activité 3)</p>
		<p>Quels paramètres vous ont permis d'identifier le changement d'état clinique ? Décrivez ce changement</p>
		<p>Quels risques avez-vous identifiés ?</p>



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

<p>Activité 4- Collaboration à la réalisation de soins intégrant la qualité et la prévention des risques</p>		<p>Dans votre expérience, décrivez une situation où vous avez collaboré avec l'infirmier et d'autres professionnels de santé à la réalisation de soins. (Pour l'activité 4)</p> <p>Comment le soin a-t-il été mené ? Sur quels critères vous êtes-vous appuyés pour réaliser un soin de qualité ?</p> <p>Comment avez-vous adapté ces soins à la situation de la personne ?</p>
--	--	--



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

<p>Activité 5 – Installation et aide aux déplacements de la personne à partir de ses ressources et des techniques de mobilisation</p>	<p>Dans votre expérience, décrivez une situation où vous avez installé et aidé au déplacement de la personne à partir de ses ressources et des techniques de mobilisation. Au moins un type de contexte d'installation et un type de déplacements sont attendus (Pour l'activité 5)</p>	<p>Comment avez-vous sélectionné les aides à apporter pour l'installation de la personne ?</p>
		<p>Comment avez-vous adapté votre intervention aux particularités et aux ressources de la personne ?</p>



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

<p>Domaines d'activités (DA) :</p> <p>DA3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants</p> <p>Activités :</p> <p>Activité 6- Accueil, information et communication auprès des personnes et de leur entourage</p>	<p>Vous parlez de votre relation avec la personne Vous pouvez décrire les situations durant lesquelles vous avez accueilli et informé les personnes et leur entourage.</p> <p>Au moins un contexte relationnel différent est attendu pour chacune des deux activités (Pour l'activité 6)</p>	<p>Dans votre expérience décrivez une situation où vous avez développé une relation de soin et une communication avec la personne et son entourage (Pour l'activité 6)</p> <p>Comment avez-vous mené la communication avec la personne pour une relation de qualité ?</p>
--	--	---



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

<p>Activité 7 – Accueil, accompagnement et formation des pairs, des personnes en formation et des autres professionnels</p>	<p>Vous parlez de votre expérience sur l'accompagnement et la formation de stagiaires, Vous pouvez décrire les situations où vous avez participé ou accueilli, accompagné et formé des personnes en formation pendant leur stage au sein de votre lieu de travail ou lors des cours que vous auriez donné.</p> <p>Au moins un contexte d'accompagnement et un contexte de formation différents sont attendus (Pour l'activité 7)</p>	<p>Dans votre expérience décrivez une situation où vous avez mis en pratique une action de formation : cours, encadrement et évaluation des apprentissages en stage, ... (Pour l'activité 7)</p> <p>Qu'avez-vous mis en œuvre pour accueillir et former une personne ou un groupe d'apprenants ?</p> <p>Comment vous êtes-vous adapté à la personne ou au groupe en apprentissage ?</p>
---	---	---



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

<p>Domaines d'activités (DA) :</p> <p>DA4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention</p> <p>Activités :</p> <p>Activité 8- Entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins</p> <p>Activité 9 - Repérage et traitement</p>	<p>Vous parlez de votre expérience d'entretien des locaux et du matériel où vous avez utilisé des produits, des techniques particulières pour les établissements sanitaires, médico-sociaux, ou sociaux (nettoyage humide, désinfection de matériel, ...).</p> <p>Au moins une activité est attendue pour les locaux (Pour l'activité 8)</p> <p>Au moins une activité est attendue pour le matériel (Pour l'activité 8)</p>	<p>Dans votre expérience, décrivez une situation d'entretien où vous présentez les étapes de la démarche et la procédure dans le contexte d'une sortie de patient (choix des produits, circuit, protocoles...) (Pour l'activité 8)</p> <p>Quelles règles avez-vous adoptées pour garantir la prévention des risques ?</p>
--	---	---



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

<p>des anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins</p>	<p>Vous parlez de la façon de vérifier, de repérer des dysfonctionnements, et de les traiter des matériels utilisés pour les soins. Au moins un exemple de matériel vérifié et un exemple de matériel traité sont attendus (Pour l'activité 9)</p>	<p>Dans votre expérience, décrivez une situation où vous présentez la démarche pour repérer un dysfonctionnement et vos actions qui en découlent. (Pour l'activité 9)</p> <p>Comment vous avez repéré les anomalies ?</p>
---	---	---



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

<p>Domaines d'activités (DA) :</p> <p>DA5 - Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités</p> <p>Activités :</p> <p>Activité 10 - Transmission quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités</p>	<p>Vous partez de votre expérience pour rechercher les informations, les sélectionner et tracer les données issues de votre pratique pour assurer la continuité des soins et assurer le respect du secret professionnel. (Pour l'activité 10)</p>	<p>Dans votre expérience, décrivez les outils que vous utilisez au quotidien pour rechercher et noter les informations nécessaires à votre travail auprès de la personne soignée ainsi que les personnes que vous sollicitez pour recueillir toute information nécessaire aux soins (Pour l'activité 10)</p> <p>Quelles données avez-vous retenues et tracées pour permettre la continuité des soins ?</p> <p>Quel support de traçabilité avez-vous utilisé et pourquoi ?</p> <p>Dans votre expérience, choisissez une journée où vous décrivez la manière dont vous</p>
--	--	---



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

<p>Activité 11- Organisation de son activité au sein d'une équipe pluri-professionnelle en garantissant la qualité / gestion des risques</p>	<p>contexte d'un travail d'équipe. (Pour l'activité 11)</p>	<p>organisez habituellement votre travail (Pour l'activité 11)</p> <p>... et une autre journée, où vous avez fait face à des imprévus.</p> <p>Qu'avez-vous pris en compte dans votre organisation pour chacune des deux journées retenues ?</p>
--	--	---



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

		<p><i>Citez et expliquez un exemple d'action d'amélioration que vous avez proposé pour améliorer la qualité des soins et la prévention des risques.</i></p>
--	--	---